



Votre correspondant :
Jan JENNART
Tél : +32 (0)2 622 74 26
Fax : +32 (0)2 678 90 90
Email : portfolio.corporate@axa.be

**RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
NON PROFIT LEADERS LIABILITY
ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS
N° 010.730.431.779**

GENERALITES

Preneur d'assurance :

Association Wallonie-Bruxelles de Basketball ASBL

N° entreprise : 0476.156.667

AV PAUL HENRI SPAAK, 17/03
1060 ST-GILLES

Votre intermédiaire d'assurance :

SA AURELIO CIGNA
R.D.GENERAL DE GAULLE 12
6180 COURCELLES

N° : 01 36377
Réf :
Tel : +32 (0)71 46 89 89
Fax : +32 (0)71 45 73 46

Données générales :

Effet du contrat : 31/12/2018
Durée : 12 ans
Echéance principale : 01/01
Date d'expiration : 31/12/2018

Assurés :

- Les dirigeants de :
- L'ASBL AWBB (Association Wallonie-Bruxelles de Basketball), n° d'entreprise 0476.156.667
 - Des ASBL (clubs de basket) membres, dont la liste est en possession de la compagnie.

Conditions de couverture :

- L'ASBL assurée n'est pas un club de 1^{ère} division
- Les ASBL et ses dirigeants n'ont pas fait l'objet d'une réclamation pendant les 5 dernières années et n'ont pas connaissance de fait ou éléments susceptibles de mettre en cause leur responsabilité civile ou pénale.
- Les ASBL n'occupent pas plus de 5 ETP (employés temps plein)
- Les ASBL n'ont pas de dettes envers l'ONSS, le Fisc et/ou la TVA
- Les ASBL ont des fonds propres positifs

Prime terme à partir du 01/01/2018 :

Montant net :
Taxes et cotisations :
Montant total :
Fractionnement :

Prime :

La prime annuelle est calculée comme suit. Elle est payable par le Preneur d'Assurance, l'ASBL AWBB :

Recettes annuelles	Prime annuelle forfaitaire (par ASBL)
De 0 à 250.000 EUR	160 EUR (146,45 + 9,25 % taxes)

La Fédération s'engage à fournir, au plus tard le 15/12 la liste des ASBL (clubs membres remplissant les conditions de couverture, sauf 1^{ère} division) avec les mentions suivantes :

- nom de l'ASBL
- n° d'entreprise

RESPONSABILITE DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

Tarification :

	Prime nette annuelle
ASBL AWBB	

Montants assurés (par ASBL assurée) :

Par réclamation, par année d'assurance et par ASBL assurée :	
- responsabilité civile	250.000 EUR
frais de réhabilitation de réputation	250.000 EUR
frais d'enquête	250.000 EUR
frais de défense civile *	250.000 EUR
- responsabilité pénale (frais de constitution d'une caution pénale inclus)	250.000 EUR
frais de défense pénale *	250.000 EUR
- franchises	néant

(* conformes aux conditions générales 4353053 02.2015 Non Profit Leaders Liability jointes)

Franchise :

Néant